

Nom et adresse de l'entreprise :

Date :

	Exigence	Attendu	Observations constatées	NA	CF	NCF
1. Critères d'indépendance du conseil						
C1	<p>Indépendance financière des entreprises en conseil indépendant. Le capital de l'entreprise doit être clairement identifié, il ne peut être détenu par des personnes physiques ou morales impliquées de manière directe et/ou indirecte dans la production, la distribution et/ou la vente d'intrants et/ou dans de l'application d'intrants et/ou dans de la vente de matériels d'applications de produits phytopharmaceutiques.</p> <p>Le fonctionnement de l'entreprise ne peut dépendre de rémunérations liées de manière directe et/ou indirecte à la production, la distribution et/ou la vente d'intrants et/ou à de l'application d'intrants et/ou à de la vente de matériels d'applications de produits phytopharmaceutiques.</p> <p style="text-align: right;">(Siège ou Etablissement : ☞)</p>	<p>Présentation de :</p> <p><input type="checkbox"/> Statuts de l'entreprise</p> <p><input type="checkbox"/> Composition du capital de l'entreprise</p> <p><input type="checkbox"/> Attestation de l'expert comptable ou du commissaire aux comptes</p> <p><input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur écrite du chef d'entreprise (du dirigeant)</p>				<i>EO</i> <i>EC</i>
C2	<p>Indépendance économique des conseillers indépendants.</p> <p style="text-align: right;">(Siège ou Etablissement : ☞)</p>	<p>Présentation de :</p> <p><input type="checkbox"/> Déclaration sur l'honneur des personnes physiques exerçant une activité de conseil indépendant qu'elles ne perçoivent pas de rémunération liée à la production, la distribution et/ou la vente d'intrants et/ou à de l'application d'intrants et/ou à de la vente de matériels d'applications de produits phytopharmaceutiques.</p>				<i>EO</i> <i>EC</i>
2. Formalisation des prestations de conseil						
C3	<p>Les activités de conseil sont harmonisées pour proposer un conseil de qualité homogène.</p> <p style="text-align: right;">(Siège ou Etablissement : ☞)</p>	<p><input type="checkbox"/> Présentation du descriptif technique détaillé des activités de conseil dont :</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> conseil collectif</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> conseil de groupe</p> <p style="margin-left: 20px;"><input type="checkbox"/> conseil individuel</p> <p><input type="checkbox"/> pas uniquement du conseil collectif</p> <p>Le descriptif mentionne :</p> <p><input type="checkbox"/> intitulé des prestations</p> <p><input type="checkbox"/> les objectifs</p> <p><input type="checkbox"/> Nom du conseillé</p> <p><input type="checkbox"/> le mode opératoire : depuis le diagnostic jusqu'à la préconisation : Etapas clés,</p>				<i>EO</i>

NA non applicable / CF conforme / NCF non conforme /

☞ : interview / ☞ : contrôle documentaire / 👁 : visuel / siège = Bureau central / Etablissement = site

Exigence	Attendu	Observations constatées	NA	CF	NCF
	modalités de réalisation, outils <input type="checkbox"/> référence des documents associés (cahiers des charges) <input type="checkbox"/> formats des documents écrits : fiche de préconisation <input type="checkbox"/> délais de remise de la fiche de préconisation				
3. Réalisation des préconisations					
<i>Annexe 3 à compléter afin d'identifier les préconisations qui ont fait l'objet d'une vérification</i>					
Nom du conseillé interviewé :					
C4	Un diagnostic cultural est réalisé préalablement à toute préconisation (Compte rendu des observations, bulletin de santé végétal concerné...) (Etablissement / observation terrain :)	<input type="checkbox"/> Diagnostic formalisé <input type="checkbox"/> Volet diagnostic complet : (Observations et Analyses (seuils de nuisibilité ; risques) <input type="checkbox"/> Fondé sur des éléments pertinents, fiables, validés Le diagnostic prend en compte : <input type="checkbox"/> le BSV <input type="checkbox"/> l'observation réalisée par le client, ou l'entreprise <input type="checkbox"/> les OAD <input type="checkbox"/> pour préconisation individuelle : au moins une visite annuelle sur les parcelles représentatives ou des cultures suivies <input type="checkbox"/> pour une préconisation de groupe au moins une observation sur le terrain par campagne			<i>EC</i>
C5	Les préconisations proposées au client visent à fournir des solutions compatibles avec les principes de la protection intégrée. (Etablissement / observation terrain :)	<input type="checkbox"/> Volet « alternative / pas d'alternative » renseigné <input type="checkbox"/> Présence de méthodes alternatives si elles existent (non chimiques / techniques agronomiques, biocontrôle) <input type="checkbox"/> S'il n'existe pas de méthode alternative, la mention « pas d'alternative » est apparente <input type="checkbox"/> une fois par an, en plus des méthodes curatives, rappel par le conseillé : <input type="checkbox"/> Principes de la protection intégrée <input type="checkbox"/> Emission de recommandations préventives pour la prochaine saison			<i>EC</i>
C6	Les préconisations sont formalisées et communiquées au client.	<input type="checkbox"/> L'ensemble des items sont présents sur la fiche de préconisation :			<i>EC</i>

	Exigence	Attendu	Observations constatées	NA	CF	NCF
	(Etablissement : ☐)	et complétés Dont : <input type="checkbox"/> signature du conseiller <input type="checkbox"/> parcelle identifiées (conseil individuel) ou caractérisées (conseil collectif) <input type="checkbox"/> le rappel de l'importance de la lecture de l'étiquette / bonne pratique <input type="checkbox"/> le rappel des exigences réglementaires (substance active, dose, conditions d'utilisation pour chaque produit) <input type="checkbox"/> Annexe reprenant les exigences réglementaires existe et est remise au client en même temps que la fiche de préconisation. <input type="checkbox"/> La fiche de préconisation est remise au client <input type="checkbox"/> produits préconisés : avec AMM ; usages autorisés, respect des doses homologuées				
4. Bilan des préconisations						
C7	Un bilan annuel est réalisé en fin de campagne, quel que soit le volume d'activité en conseil. (Etablissement ou siège : ☐)	<input type="checkbox"/> Vu bilan annuel des prestations de conseil pour les principales cultures, pour chaque campagne Le bilan annuel reprend : <input type="checkbox"/> Les faits marquant en termes de pression des organismes nuisibles <input type="checkbox"/> appréciation des résultats obtenus avec les méthodes de lutte préconisées <input type="checkbox"/> Les éventuels incidents				
5. Compétence des conseillers						
C8	Les conseillers sont détenteurs d'un certificat individuel. (Etablissement ou siège : ☐)	<input type="checkbox"/> Certificat individuel "Conseil à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques" <input type="checkbox"/> En l'absence du CI, attestations de formation, réussite au test, diplôme <input type="checkbox"/> ou justificatif de demande de renouvellement du certificat individuel				EO EC